

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 août 2022

Convocation du 18 août 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 29 août à 19h00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire, en séance publique, à la mairie sous la présidence de Madame Jocelyne GOUGOU, Maire.

**Présents** : Sandrine BUSILLET, Rémi CADOUX, Samuel CARRET, Jean-François DUBONNET, Stéphanie ERB, Jocelyne GOUGOU, Vincent LAGUILLAUMIE, Catherine LALINDE, Agnès MARANZONI, Bernard MARECHAL, Hubert MARECHAL, Cindy MARLIN.

**Absents et excusés** : Joëlle ARNAUD, Cédric LOUIS, Vincent LUYTON

Mme Stéphanie ERB a été élue secrétaire de séance.

 Ordre du jour :

- **A)** Tarifs cantine et garderie 2022-2023
- **B)** Personnel
- **C)** SDES borne électrique
- **D)** Recrutement vacataire
- **E)** Questions diverses

La séance débute à 20h22.

Le compte-rendu du 05 juillet sera validé au prochain conseil après modification  
Le compte-rendu du 25 juillet est validé

### **A) Tarifs cantine et garderie 2022-2023**

Mme le Maire rappelle au conseil l'augmentation des tarifs du repas qui est de 4.63 € depuis le 1<sup>er</sup> juin.

Mme le Maire fait part des frais incombés pour les logiciels de cantine ainsi que le coût de revient des agents, ce qui s'élève à 300.27 € par jour.

Le coût réel (repas + frais de personnel et de logiciel) avec 70 enfants par jour est de 8.92 €/enfant  
Le coût réel avec 60 enfants par jour est de 9.63 €/enfant.

Après avoir transmis ces informations, Mme le Maire propose au conseil d'appliquer un tarif spécifique pour les enfants n'habitant plus sur la commune.

**Le conseil municipal fixe le tarif de la restauration scolaire (repas 4.63 €, participation à la garderie et aux frais annexes inclus) à**

- 7.50 € pour les résidents. Adopté à l'unanimité
- 8.50 € pour les non-résidents. Adopté à 9 voix pour, et 3 contre.

Le coût de la garderie reste inchangé :

- 1.10 € pour la garderie du matin

- 1.10 € pour la garderie de midi Ce tarif est appliqué aux enfants qui ne déjeunent pas au restaurant scolaire mais restent à la garderie.
- 2.20 € pour la garderie de midi pour les bénéficiaires d'un PAI qui apportent leur repas.
- 2.20 € pour la garderie du soir.

Pour cette année, le tarif est identique quel que soit le lieu de résidence des enfants

## B) Recrutement vacataire

Mme le Maire donne la parole à l'adjoint responsable ressources humaines.

C. LALINDE informe qu'il est nécessaire de renouveler la délibération du recrutement d'une vacataire. Cette dernière date de décembre 2020.

L'agent travaillera du 01 septembre 2022 au 07 juillet 2023 pour apporter une aide à la cantine et en cas de nécessité au ménage après l'école.

C. LALINDE informe qu'un agent vacataire ne bénéficie pas de congés payés. Il a été proposé de lui rajouter 10 % qui correspond aux congés payés. Cet agent sera donc rémunéré après service fait sur une base du taux horaire du SMIC en vigueur + 10%.

Adopté à l'unanimité (12 voix).

## C) Personnel

<b>Tableau des emplois permanents à temps complet</b>		
<b>emplois</b>	<b>nombre</b>	<b>grades</b>
<b>Service administratif</b>		
Secrétaire de mairie < 2000 hab	1	Rédacteur territoriale Cadre d'emplois : rédacteurs
<b>Ecole</b>		
ATSEM	1	ATSEM principal de 2e classe Cadre d'emplois des ATSEM
<b>Service technique</b>		
Ouvrier polyvalent	1	Agent de maîtrise Cadre d'emplois : agents de maîtrise
Entretien des locaux, garderie et cantine scolaire	1	Adjoint technique Cadre d'emplois : adjoints techniques
<b>Tableau des emplois non permanents à temps complet</b>		
Ouvrier polyvalent	1	Adjoint technique Cadre d'emplois : adjoints techniques
<b>Tableau des emplois permanents à temps non complet</b>		
<b>Service administratif</b>		
Accueil du public, secrétariat, surveillance de la cantine scolaire	1	Adjoint administratif (28h00 hebdomadaire) Cadre d'emplois : adjoints administratifs
<b>Service technique</b>		
Garderie et cantine scolaire	1	Adjoint technique (08h) vacataire Cadre d'emplois : adjoints techniques
Ouvrier polyvalent	1	Adjoint technique (28h) Cadre d'emplois : adjoints techniques
<b>Ecole</b>		
ATSEM	1	ATSEM principal de 1e classe (33h00) Cadre d'emplois des ATSEM

Mme C. LALINDE informe le conseil municipal du tableau des emplois avec les modifications apportées.

Adopté à l'unanimité (12 voix).

#### **D) SDES borne électrique**

Mme le Maire laisse la parole à C. MARLIN

C. MARLIN informe le conseil que cette délibération a pour but de transférer la compétence IRVE (Infrastructures de Recharge de Véhicules Électriques) afin d'accélérer le déploiement et d'assurer la cohérence territoriale, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge.

Il est important de mailler tout le département du Grand-Sud-Est pour avoir le matériel identique et les mêmes moyens de rechargement. La commune restera décideur de l'emplacement et devra participer financièrement à l'installation de la borne. La transmission de compétence n'est pas définitive et elle peut être rétroactive. La Préfecture de la Savoie conseille aux communes d'adhérer au SDES.

Adopté à l'unanimité (12 voix).

#### **E) Questions diverses**

**Synchro bus** : Mme le Maire a pris contact avec eux car nous n'avons toujours aucun retour de la réunion du 24 mai 2022.

**Parc de Chartreuse** : Informe la commune d'un lancement d'action sur l'autopartage entre particulier, de mettre en relation les prêteurs et emprunteurs, proposer une assurance adaptée et gratuite. Donner des outils aux groupe d'autopartage et assurer un suivi. C. MARLIN assistera à cette réunion.

**Camion** : Mme le Maire informe le conseil que le camion a été repris pour 6 000 €. Le nouveau camion nous coûtera 35 596.67 €. Le prêt pour l'achat du camion est de 29 000 € avec un taux fixe à 2.25 % à la Caisse d'Épargne.

**Inauguration école** : L'invitation a été envoyée aux différents élus, le Président de la région Auvergne-Rhône-Alpes ne pourra pas être présent mais sera représenté par Monsieur Eric SANDRAZ Conseiller régional. Les invitations ont été transmises aux enseignantes de l'école.

**Emploi d'été** : Les mineurs et la jeune majeure ont fait un très bon travail sur la commune. La remise des paies a été faite par le président de la sauvegarde.

S. ERB aborde le sujet du tri des déchets de la salle polyvalente et du compostage de la restauration scolaire (qui sera obligatoire à partir de début 2024): elle suggère de placer des poubelles adaptés et des moyens de compostage. Mme le Maire indique que le sujet va être étudié avec l'agent.

La réunion du CCAS aura lieu le mardi 13 septembre 2022 à 18h30

La réunion avec le Sou des Écoles à lieu le lundi 5 septembre à 18h00.

Les prochains Conseils municipaux auront lieu le 3 octobre et 7 novembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h05.